

DU 30/8/77

D E C R E T N°77/442/ UMNG.SG.DAAD.MM.4/3

portant intégration et nomination de Monsieur
MATANGA Dominique dans le statut de l'Univer-
sité Marien NGOUABI en qualité de Maître -
Assistant.

:--:--:--:--:

Visé le 11/9/77
sous le n° 144

AC-DAF

Le Deuxième Vice-Président du Comité Militaire du Parti,
Premier Ministre, Chef du Gouvernement
Ministre du Plan

D.G.T.

- VU l'Acte fondamental du 5 avril 1977 ;
- VU l'Acte n° 001/PCT/CMP du 3 avril 1977 ;
- VU l'Acte n° 005/PCT du 19 mars 1977 ;
- VU la Loi 15/62 du 3 février 1962 portant statut général des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;
- VU l'Ordonnance 29/71 du 4 décembre 1971 portant création de l'Université Marien NGOUABI ;
- VU le Décret 77/165 du 5 avril 1977 portant nomination de membres du Conseil des Ministres ;
- VU l'Ordonnance 29/71 du 4 décembre 1971 portant création de l'Université Marien NGOUABI ;
- VU le Décret 75/489 du 14 novembre 1975 portant statut du personnel de l'Université Marien NGOUABI ;
- VU le Décret 75/490 du 14 novembre 1975 portant fixation des traitements et salaires des personnels de l'Université Marien NGOUABI ;
- VU le Décret 59/23/FP du 30 janvier 1959 fixant les modalités d'intégration dans les cadres de la République Populaire du Congo ;
- VU le Décret 62/198/FP du 5 juillet 1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de la catégorie A ;
- VU le Décret 67/50 du 24 février 1967 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de la carrière et reclassements ;
- VU l'arrêté 2087/FP du 21 juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
- VU le Décret 62/130/MF du 9 mai 1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
- VU le dossier constitué par l'intéressé ;

DECRETE

.../...

ARTICLE 1er.- En application des dispositions de l'Article 16 du Décret 75/489. Monsieur MATANGA Dominique né le 9 novembre 1949 à Jacob (Congo), titulaire du Doctorat 3ème cycle des Lettres Modernes délivré par l'Université l'Orléans le 24 février 1977 est intégré dans le statut de l'Université Marien NGOUABI et nommé Maître-Assistant Stagiaire, indice 1110.

ARTICLE 2.- Le présent Décret qui prend effet du point de vue de la Solde que de l'ancienneté pour compter de la date effective de prise de service par l'intéressé, sera enregistré au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera.-

BRAZZAVILLE, le 30 Août 1977

par le Deuxième Vice-Président
du Comité Militaire du Parti,
Premier Ministre, Chef du Gouvernement
Ministre du Plan

[Signature]
Commandant Louis SYLVAIN-GOMA

Le Ministre du Travail et de
la Justice, Garde des sceaux

Le Ministre de l'Education
Nationale

~~*[Signature]*~~
Alphonse MOUSSOU-POUATI.

[Signature]
A. NDINGA

Le Ministre des Finances

[Signature]
Henri LOPES

AMPLIATIONS :

- PH./CAB 2
- SGCM 2
- MEN 3
- DGT.DCPCE 2
- DAAF 2
- JORPC 1
- Rectorat 2
- DAAD 4
- Comptabilité ; ; 1
- Intéressé 1
- Chrono 3

[Handwritten mark]